

Le mardi 13 octobre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : L'APF et l'Agefiph signent une convention!**

L'accès à la vie professionnelle et le maintien dans l'emploi constituent les vecteurs essentiels de l'inclusion et de la participation à la société pour les personnes en situation de handicap.

L'Association des Paralysés de France (APF) et l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph), fortes de leur investissement commun en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, ont signé une convention nationale, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre.

Conclue pour 3 ans, elle, vise à proposer des solutions concrètes au service de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et des employeurs du secteur privé.

Ce partenariat concrétise une volonté de partager les expertises, et pour l'APF de structurer une démarche de meilleure appropriation par ses acteurs.

Cette convention mobilise ainsi l'ensemble des acteurs du réseau APF (salariés, bénévoles, élus associatifs, adhérents et usagers en situation de handicap moteur) et bénéficie des compétences de l'Agefiph. Elle comprend trois objectifs principaux :

- ⇒ **Le développement de l'information** sur les dispositifs, les acteurs et les mesures de l'Agefiph ;
- ⇒ **L'amélioration et l'harmonisation de la qualité des actions de sensibilisation menée par l'APF ;**
- ⇒ **La contribution à une meilleure visibilité et la valorisation des actions de l'APF** pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cette démarche volontariste permettra la constitution d'un réseau de 200 personnes ressources formées, informées et outillées sur l'ensemble du territoire métropolitain ; un réseau efficace pour soutenir l'accès et le maintien en emploi en milieu ordinaire dans le secteur privé des personnes en situation de handicap. Il sera l'interlocuteur des personnes en situation de handicap, des employeurs du secteur privé, des acteurs locaux et des pouvoirs publics en matière d'accès à l'emploi en milieu ordinaire.

L'Agefiph apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de cette convention.

**Comme l'inscrit le projet associatif de l'APF, « Le temps est venu de bouger les lignes pour l'emploi des personnes en situation de handicap! »**

#### **Contacts presse :**

**APF** : William Bastel: 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37

**Agefiph** : : Ghislaine Cristofolletti: 01 46 11 00 69 - 06 21 65 41 87

### **A propos de l'APF**

*L'Association des Paralysés de France (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est une association nationale de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 23 600 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 14 100 salariés. Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF intervient dans de nombreux domaines au niveau international, national, régional et départemental. Si l'accès des personnes en situation de handicap au monde du travail est une priorité pour l'APF, c'est avant tout un droit pour toute personne, et la condition d'une société inclusive. Pour faciliter cet accès au milieu professionnel, l'APF travaille sur différents axes opérationnels l'exercice d'une activité professionnelle dans ses entreprises adaptées (EA) et ses établissements d'aide par le travail (Esat) et la mise en place d'initiatives liées à l'emploi en milieu ordinaire de travail. L'APF agit également au plan politique et législatif. Elle représente enfin les personnes en situation de handicap au sein de nombreuses instances investies dans l'emploi des personnes en situation de handicap.*

### **A propos de l'Agefiph**

*L'Agefiph, Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, instituée par la loi du 10 juillet 1987 élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnus. En 2014, l'Agefiph a engagé 239 667 interventions en faveur des personnes handicapées et 121 084 interventions en direction des entreprises.*